

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZZAN, SEBAT, PAILLAS, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOÏPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	André PAILLAS
	Anne-Marie ANCHEN	à	Suzanne SAGE
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOÏPE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean MENE-SAFRANE	à	Michel LAURONCE
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Jacques IDOMÉNÉE, Jean CASABONNE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Dominique QUEHEILLE, Yves TOURAINÉ, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130924-08-CUL

SCENOGRAPHIE DU COMPLEXE BEDAT **APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF**

M. GAILLAT rappelle que la réalisation de la scénographie du CIAP a été confiée à ARSCENES et l'Avant Projet Définitif a fait l'objet d'une présentation lors de notre séance plénière du 18 Septembre.

Cet Avant Projet intègre une adaptation du parcours de visite. Cette modification a été notamment retenue après discussion au sein du Conseil Scientifique d'une part, et conformément aux préconisations du rapport produit par le Ministère de la Culture (Direction Générale des Patrimoines), le 3 décembre 2012, au sujet de la scénographie des CIAP de Pays d'Art et d'Histoire d'autre part.

Il respecte l'ensemble des autres dispositions du marché initial et notamment le coût fixé à 849 156.00 € HT (1 015 590.57 € TTC).

Par ailleurs, le délai d'exécution doit être recalé pour tenir compte de la reprise des études, comme indiqué ci-dessus.

Il convient de signer un avenant au marché ARSCENES portant sur l'adaptation du programme initial et une prorogation du délai d'exécution de 10 mois.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** l'avant projet définitif de la scénographie du complexe BEDAT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de conception réalisation

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 24 septembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT